

## COMITÉ DE PARENTS COMMISSION SCOLAIRE DE SOREL-TRACY



**JE SUIS UN PARENT:  
COMMENT PUIS-JE  
M'IMPLIQUER DANS  
L'ÉDUCATION  
SCOLAIRE  
DE MON ENFANT ?**



**SUIVEZ NOUS**

Chers parents,

Déjà la rentrée scolaire. Comme à chaque année, les vacances sont passées trop vite... Comme à chaque année, les vêtements sont devenus trop petits... Comme à chaque année, le matériel scolaire est prêt, le premier jour de classe est arrivé et les papillons qui viennent avec ! Cependant, cette année sera différente...

**Venez à l'école... Faites...**

**Un premier pas**



Dès la rentrée, votre école vous convoquera à une assemblée générale de parents : une rencontre, une seule, qui vous permettra de mieux connaître ce qui se fait dans le milieu de vie de votre enfant.

**Un deuxième pas**



Nous avons piqué votre curiosité ? Poursuivez votre implication à l'école comme membre du Conseil d'établissement, de l'Organisme de participation des parents, du Comité de parents de la Commission scolaire ou comme parent bénévole.

**Un troisième pas**



D'autres opportunités s'offrent à vous : il ne reste qu'à vous de vous en informer...

Toujours là ?

**BRAVO !!!**

Pour vous aider à vous impliquer en éducation, le Comité de parents de la Commission scolaire de Sorel-Tracy, en collaboration avec la Commission scolaire de Sorel-Tracy, désire vous présenter les différentes façons de contribuer directement au développement de votre enfant. **C'est simple : un pas à la fois !**



**PARCE QU'ILS EN VALENT LA PEINE !!!**

Avec le présent dépliant, vous avez en mains tous les outils nécessaires pour faire les premiers pas dans une aventure qui vous enrichira tout autant qu'elle enrichira le milieu de vie de votre enfant, qui vous permettra de

partager vos idées, votre vision, vos valeurs de ce que doit être l'éducation.

**Participez !!!**

**Vous pourrez contribuer à rendre son milieu de vie vivant, dynamique et apprécié de votre enfant.**

**POUR EN SAVOIR PLUS**

COMMISSION SCOLAIRE

<http://www.cs-soreltracy.qc.ca/>

FÉDÉRATION DES COMITÉS DE PARENTS DU  
QUÉBEC

<http://www.fcpq.qc.ca/>

VOIR AUSSI « LA PARTICIPATION DES PARENTS  
À L'ÉCOLE »

<http://www.fcpq.qc.ca/fr/pub/fascicules/3.htm>

COMITÉ DE PARENTS DE SOREL-TRACY

se retrouve aussi sur

[www.facebook.com](http://www.facebook.com)



CENTRE ADMINISTRATIF

41, AV. DE L'HÔTEL-DIEU  
SOREL-TRACY QC J3P1L1  
TÉLÉPHONE 450-746-3990  
TÉLÉCOPIEUR 450-746-4474



## JE SUIS UN PARENT: COMMENT PUIS-JE M'IMPLIQUER DANS L'ÉDUCATION SCOLAIRE DE MON ENFANT ?

	À LA MAISON	À L'ÉCOLE			À LA COMMISSION SCOLAIRE (CS)		
OÙ	AUPRÈS DE MON ENFANT	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE PARENTS (AGP)	CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT (CÉ)	ORGANISME DE PARTICIPATION DES PARENTS (OPP)	COMITÉ DE PARENTS (CP)	COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX EHDA* (CCSEHDA)	CONSEIL DES COMMISSAIRES (CC) (COMMISSAIRE-PARENT)
QUI PEUT PARTICIPER	LES DEUX PARENTS	TOUS LES PARENTS**	LES PARENTS** ÉLUS LORS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	LES PARENTS** ÉLUS LORS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	LE PARENT** ÉLU LORS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	LES PARENTS** DÉSIGNÉS PAR LE COMITÉ DE PARENTS	LES PARENTS** ÉLUS PAR LE COMITÉ DE PARENTS
DURÉE DU MANDAT	À VIE !!!	N/A	DEUX ANS	UN AN	UN AN	UN AN	DEUX ANS
FRÉQUENCE DES RENCONTRES	TOUS LES JOURS !!!	UNE RENCONTRE/AN	MINIMUM DE CINQ RENCONTRES/AN	SELON LES BESOINS	HABITUELLEMENT NEUF RENCONTRES/AN	MINIMUM DE TROIS RENCONTRES/AN	HABITUELLEMENT DIX RENCONTRES/AN
ARTICLES PERTINENTS DE LA LOI***	N/A	47	42 À 95 & 209.2	96 À 96.4	189 À 197, 220.2 & 275	185 À 187.1 & 194 À 197	143 À 178, 220.2 & 275
RÔLES PRINCIPAUX	TOUS !!!	ÉLIRE DES REPRÉSENTANTS	PARTICIPER AUX ORIENTATIONS DE L'ÉCOLE	PROMOUVOIR LA PARTICIPATION DES PARENTS DANS L'ÉCOLE	DONNER SON AVIS SUR LES ORIENTATIONS DE LA CS	DONNER SON AVIS SUR L'ORGANISATION DES SERVICES AUX EHDA* À LA CS	PARTICIPER AUX ORIENTATIONS DE LA CS

\* EHDA : élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

\*\* «parent»: le titulaire de l'autorité parentale ou, à moins d'opposition de ce dernier, la personne qui assume de fait la garde de l'élève

\*\*\* Loi sur l'instruction publique, LRQ, chap. I-13.3